

§ 497.

Quum, puisque.

*Quum* marque la cause ou le temps. Quand il marque la cause, il est représenté en français par PUISQUE, COMME, ou par l'emploi du participe, et alors il veut toujours le subjonctif: *Quum solitudo et vita sine amicis insidiarum et metus plena sit, ratio ipsa monet amicitias comparare*, Cic. (une vie isolée et sans amis étant pleine = puisque ou comme une vie isolée et sans amis est pleine d'embûches et d'alarmes, la raison même nous avertit de former des liaisons d'amitié).

REM. Nous avons vu, § 235, R. 2, que la conjonction *quum* peut être suppléée par le relatif *qui, quæ, quod*. Souvent, au lieu du relatif seul, on trouve *quippe qui, ut pote qui, ut qui*, toutes locutions qui signifient PUISQUE, ATTENDU QUE, COMME ÉTANT: *Mihi quidem tribunorum potestas pestifera videtur, quippe quæ in seditione et ad seditionem nata sit*, Cic. (pour moi, la puissance des tribuns du peuple me semble pernicieuse, comme étant née = puisqu'elle est née dans la sédition et pour la sédition).

Ces trois locutions veulent le subjonctif; le peu d'exemples où elles sont jointes à l'indicatif doivent être considérés comme des exceptions.

§ 498.

Quum, lorsque.

Lorsque *quum* exprime un simple rapport de temps, et qu'il signifie QUAND ou LORSQUE, il prend l'indicatif:

PRÉSENT: *Qui non propulsat injuriam a suis, quum potest, injuste facit*, Cic. (celui qui ne défend pas les siens de l'injustice, quand il le peut, est injuste lui-même).

FUTUR: *Dabo operam ut te videam, quum id satis commode facere potero*, Cic. (je tâcherai de vous voir, lorsque je pourrai le faire sans trop de difficulté).

FUTUR ANTÉRIEUR: *Morati melius erimus, quum didicerimus quæ natura desideret*, Cic. (nos mœurs seront meilleures, lorsque nous aurons appris ce que demande la nature).

PARFAIT: *Quum Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Ædui, alterius Sequani*, Cés. (lorsque César pénétra dans la Gaule, les Éduens étaient chefs d'un parti, les Séquanes de l'autre).

L'imparfait même et le plus-que-parfait peuvent se mettre à l'indicatif, lorsqu'on ne veut marquer que la simultanéité de deux faits, sans présenter l'un comme la cause de l'autre: *Fulgentes gladios hostium videbant Decii, quum in aciem eorum*

*irruerant*<sup>1</sup> (les Décii voyaient briller les glaives de l'ennemi, lorsqu'ils se précipitaient au milieu de ses bataillons).

Ils s'y mettent surtout, lorsque le mot relatif *quum* est précédé de ses antécédents naturels *tum, eo tempore*, etc., ce qui en français peut être rendu par DANS LE TEMPS OU, A L'ÉPOQUE OU: *Dionysius tyrannus ea ipsa quæ concupierat, ne tum quidem, quum omnia se posse censebat*<sup>2</sup>, *consequabatur* (Denys le tyran, lors même qu'il croyait pouvoir tout, n'obtenait pas les choses qu'il avait le plus vivement désirées).

§ 499. Quum avec l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif.

Mais il est rare que deux faits simultanés ou qui se suivent n'exercent pas l'un sur l'autre une influence quelconque, et l'on confond aisément l'idée de cause avec celle de temps. Aussi, dans le récit historique, où les événements s'enchaînent de manière que l'un amène l'autre, l'imparfait et le plus-que-parfait précédés de *quum* se mettent généralement au subjonctif: *Zenonem, quum Athenis essem, audiebam frequenter*, Cic. (lorsque j'étais à Athènes, j'assistais souvent aux leçons de Zénon).

Ce mode s'emploie surtout pour rendre le participe français: « Clodius, sachant que Milon devait nécessairement se mettre en route pour Lanuvium, partit lui-même subitement de Rome, » *Quum sciret*<sup>3</sup> *Clodius iter necessarium Miloni esse Lanuvium, Romæ subito ipse profectus est*, Cic.

Voyez des exemples du plus-que-parfait, § 418.

REM. 1. On emploie le subjonctif à tous les temps, lorsque la proposition, annoncée par *quum* exprime non un fait, mais une simple hypothèse: *Difficile est tacere, quum doleas*, Cic. (il est difficile de se taire quand on souffre = si l'on souffre); — ou lorsqu'elle dépend d'une autre proposition déjà subordonnée: *Num tu ingemuisse*

1. Cic. *Tusc.* II, 24.—2. *Id. Tusc.* V, 20. *Tum, quum censebat*: à l'époque où il croyait. *Tum, quum censeret*, eût affirmé d'une manière moins positive et moins forte: à une époque où il pouvait croire. On trouve dans une même phrase, de *Leg. Agr.* II, 24, le subjonctif d'abord, puis l'indicatif, sans doute avec la même différence de point de vue. En général, le subjonctif est nécessaire si *quum* est au premier membre, et *tum* au second: *Quum in hanc sententiam pedibus omnes issent, tum demum litteræ a Terentio consule allatæ sunt*, T. L. (tous s'étaient rangés à cet avis, lorsqu'enfin on apporta une lettre du consul Térentius).

3. Le départ de Clodius est la conséquence du voyage projeté par Milon, et ici l'idée de cause est liée intimement à celle de temps.

*Epaminondam putas, quum unā cum sanguine vitam effluere sentiret?* Cic. (croyez-vous qu'Epaminondas poussât des gémissements, lorsqu'il sentait sa vie s'échapper avec son sang)<sup>1</sup>?

2. Le plus-que-parfait du subjonctif exprimant seulement qu'un fait en a précédé un autre, celui de l'indicatif est indispensable, quand il s'agit d'une action habituelle et plusieurs fois répétée : *Verres, quum rosam viderat, tum incipere ver arbitrabatur*, Cic. (Verrès croyait le printemps arrivé, lorsqu'il avait vu une rose). *Quum rosam vidisset* annoncerait un fait particulier, et serait suivi d'*arbitratus est* : Verrès, ayant vu une rose, crut le printemps arrivé.

§ 500. Fuit tempus quum. — Vix... quum.

1. IL FUT UN TEMPS OU S'EXPRIME PAR *fuit tempus quum*, suivi du subjonctif : *Fuit tempus quum Germanos Galli virtute superarent*, Cés. (il fut un temps où les Gaulois l'emportaient en courage sur les Germains)<sup>2</sup>.

2. A PEINE... QUE SE REND PAR *vix* OU *vixdum* AU PREMIER MEMBRE, *quum* AU SECOND : « A peine avais-je lu votre lettre, que Postumus Curtius est arrivé chez moi, » *Vixdum epistolam tuam legeram, quum ad me Postumus Curtius venit*, Cic.

§ 501. Multi anni sunt quum.

Après une expression qui marque la durée dans le passé, QUE SE REND PAR *quum* AVEC L'INDICATIF : « Il y avait déjà beaucoup d'années qu'il ne s'était élevé de querelles entre les magistrats patriciens et les tribuns, » *Permulti anni jam erant, quum inter patricos magistratus tribunosque nulla certamina fuerant*, T. L. *Quum* n'est ici qu'un simple relatif : Beaucoup d'années s'étaient écoulées pendant lesquelles, etc. ; voilà pourquoi il est suivi de l'indicatif.

D'après cette analogie, la phrase citée § 374 : *Ille abhinc duos et viginti annos mortuus est*, pourrait être remplacée par celle-ci : *Duo et viginti anni sunt, quum mortuus est*, ou encore *ex quo<sup>3</sup> mortuus est* = depuis qu'il est mort.

1. Cic. in *Verr. de Sign.* 62, emploie cependant les indicatifs *petebatur... deferebatur*, après une proposition infinitive.

2. On trouve aussi l'indicatif : *Fuit quoddam tempus, quum in agris homines passim, bestiarum more, vagabantur*, Cic. de *Inv.* 1, 2. Cf. *pro Planc.* 25. Varron exprime la même idée avec le subjonctif : *Fuit tempus, quum rura colerent homines, neque urbem haberent*. Cette manière est la plus ordinaire. On dit aussi *fuit quum*, en sous-entendant *tempus*. — Sur la manière d'expliquer soit le subjonctif, soit l'indicatif, cf. § 506, R. 1 et 2.

3. *Ex quo* sc. *tempore*, et non *ex quibus*.

*Diu est quum* appartient au langage familier : *Illi haud sane diu est quum dentes exciderunt*, Plaut. (il n'y a pas longtemps que ses dents sont tombées).

Ut, que, afin que, de sorte que.

La conjonction *ut* ayant déjà paru dans beaucoup d'exemples, nous nous bornerons ici à quelques observations particulières.

§ 502. *Ut* (que) est fréquemment sous-entendu avec les verbes qui expriment un désir, une volonté, un conseil; le subjonctif suffit alors pour indiquer le rapport des deux propositions : *Malo te sapiens hostis metuat, quam stulti cives laudent*, T. L. (j'aime mieux que vous soyez craint par un sage ennemi, que loué par des citoyens insensés).

*Ut* avec le subjonctif équivaut souvent au français POUR, suivi de l'infinitif : *Esse oportet ut vivas, non vivere ut edas*, Cic. (il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger).

§ 503. Les antécédents naturels de *ut* sont *ita, tam, sic, adeo, tantum, tantopere* (tant, tellement, si), et les déterminatifs *is, talis, tantus*, etc. Ces mots sont toujours placés au premier membre, et *ut* avec le subjonctif au second : *Aristides in tantū paupertate decessit, ut, qui efferretur, vix reliquerit*, C. N. (Aristide mourut dans une telle pauvreté, qu'il laissa à peine de quoi suffire à ses obsèques). L'auteur eût pu dire également : *ita, tam* ou *adeo pauper decessit, ut* = mourut si pauvre que....

Cette construction fournit le moyen de rendre le français ASSEZ POUR, surtout lorsqu'il est précédé d'une négation ou d'une interrogation : « Personne n'est assez méchant pour vouloir le paraître = n'est si méchant qu'il veuille... » *Nemo tam malus est, ut videri<sup>1</sup> velit*, Qtl. — On dit rarement *satis ut*<sup>2</sup>.

1. Ne confondez pas cette pensée avec : « Cet homme n'est pas si méchant, aussi méchant qu'il veut le paraître, » *Ille non tam malus est, quam vult videri*.

2. En voici quelques exemples : Cic. de *Offic.* III, 18 : *Satin' est hoc, ut non deliquisse videantur?* (est-ce assez pour qu'ils ne paraissent pas coupables?) Cic. *pro Syll.* 16 : *Non-dum statuo te virum satis habere, ut ego tecum luctari debeam*. Tit. Liv. VIII, 35 : *Hic tibi dies satis documenti dedit, ut pati legitima imperia possis*. Mais ces exemples, où *satis* est déterminé par un génitif, n'autorisent pas à dire *satis dives, satis magnus, satis potens, ut...* D'un autre côté, on ne doit employer *tam... ut*, que lorsqu'on peut tourner assez pour par tellement que, sans altérer le sens. *Is, ea, id*, étant moins fort que *tam*, y suppléera quelquefois heureusement : « Vous avez, je pense, assez de lumières pour discerner facilement le vrai du faux, » *Eam opinor tibi esse prudentiam, ut verum a falso facile discernas*. Cf. § 516, n° 12.

REM. 1. *Ita... ut* a quelquefois un sens restrictif : *Equites romani vobis ita summam ordinis consiliiue concedunt, ut vobiscum de amore reipublicæ certent*, Cic. (les chevaliers romains, tout en vous reconnaissant pour le premier ordre et le conseil suprême de l'État, vous le disputent néanmoins en dévouement à la patrie). On irait directement contre la pensée de l'auteur, si l'on traduisait *ita ut* par *tellement que*; le sens propre est : *avec cette restriction que*. Ce tour, qui a beaucoup de finesse, ne doit être imité que lorsque toute équivoque est impossible.

2. *Ut* exprime souvent, non un but, mais un résultat; il répond alors au français EN SORTIE QUE, DE SORTIE QUE : *Arboribus consita Italia est, ut tota pomarium videatur*, Varr. (l'Italie est toute plantée d'arbres, de sorte qu'elle ressemble à un grand verger).

§ 504. Ut remplacé par Quo.

On emploie *quo* au lieu de *ut*, devant un comparatif : *Ager novatur et iteratur, quo meliores fetus possit edere*, Cic. (un champ reçoit un premier et un second labour, afin qu'il puisse porter de meilleurs fruits). *Quo* représente *ut eo* : afin qu'il porte des fruits d'autant meilleurs; cf. § 258.

§ 505. Ut remplacé par Qui, quæ, quod.

On a déjà remarqué, §§ 235 et 255, que le relatif *qui, quæ, quod*, suivi du subjonctif, représentait souvent *ut ego, ut tu, ut is* ou *ille*. Il peut s'employer de cette manière après les déterminatifs *is, talis, tantus*, et *tam* avec un adjectif : *Innocentia est affectio talis animi, quæ noceat nemini*, Cic. (l'innocence est une disposition d'âme qui fait qu'on ne nuit à personne) = *talis, ut ea*; cf. § 279.

Il s'emploie surtout après les adjectifs *dignus, indignus, idoneus* : *Voluptas non digna est, ad quam sapiens respiciat*, Sén. (la volupté n'est pas digne d'attirer les regards du sage) = *digna, ut ad eam...*

§ 506. Sunt qui.

*Qui* prend également le subjonctif après les verbes *est, sunt, reperiuntur*, et autres semblables, que nous traduisons par : IL Y A, IL EST, ON TROUVE, IL SE RENCONTRE [des personnes ou des choses qui...]: *Nonnulli sunt, qui ea, quæ imminent, non videant*, Cic. (il est des hommes qui ne voient pas les dangers qui nous menacent). — *Est aliquid, quod non oporteat, etiamsi licet*, Cic. (il y a telle chose qu'il ne faut pas faire, quoiqu'elle soit permise). — *Qui se ultro morti offerant, facilius reperiuntur, quam qui dolorem patienter ferant*, Cés. (on trouve plus faci-

lement des gens qui bravent la mort, qu'on n'en trouve qui supportent patiemment la douleur).

REM. 1. Dans les propositions de cette espèce, *qui* et le subjonctif qui en dépend complètent l'attribut, qui n'est pas suffisamment exprimé par *sunt, reperiuntur* (cf. § 241) : Sujet, *homines*; Verbe, *reperiuntur*; Attribut, *qui* (=tales, ut ii) *se morti offerant*.

2. On trouve quelques exemples de *sunt qui* avec l'indicatif : *Sunt qui, quod sentiunt, invidia metu, non audent dicere* (il est des hommes qui, dans la crainte de se faire des ennemis, n'osent pas dire ce qu'ils pensent). Ici le verbe *sunt* est employé comme attributif (§ 240), et *qui non audent* en est le sujet : Des hommes qui n'osent pas dire ce qu'ils pensent existent, se rencontrent.

Dans l'exemple suivant (déjà cité § 342), c'est *multi* qui est l'attribut : *Sunt multi qui eripiunt aliis, quod aliis largiantur*<sup>2</sup> (il y a beaucoup de gens qui ôtent aux uns pour donner aux autres) = les gens qui ôtent... sont nombreux<sup>3</sup>.

Du reste, le subjonctif est le plus régulier, et l'emploi de l'indicatif, assez fréquent chez les poètes, n'est en prose qu'une exception.

§ 507. Videre est qui. — Quotusquisque est qui.

Le subjonctif est indispensable,

1° Après *reperies, reperias, reperire est, videre est homines qui...* (vous trouverez, on trouve, on voit des hommes qui...) = *homines tales, ut ii...*;

2° Après *qui, quæ, quod*, quand la proposition principale est négative : *Nullum est animal, præter hominem, quod habeat notitiam aliquam Dei*, Cic. (il n'est aucun animal, excepté l'homme, qui ait quelque connaissance de Dieu) = *animal tale, ut illud...*;

Ou quand elle est interrogative : *Quis est qui non oderit protervam adolescentiam?* Cic. (quel est l'homme qui ne hait pas une jeunesse effrontée?) — *Quotusquisque est, qui, impunitate et ignoratione omnium propositâ, abstinere possit injuriâ?* Cic. (combien y en a-t-il qui, sûrs de l'impunité et du secret, puissent s'abstenir de l'injustice)?

REM. Aux locutions *sunt qui, videre est homines qui*, se rattache l'expression négative *non desunt qui*, toujours suivie du subjonctif : *Nunquam deerunt qui disertis esse, quam boni, malint*, Qtl. (il ne manquera jamais d'hommes qui aimeront mieux être des parleurs habiles que d'honnêtes gens).

1. Cic. de Off. I, 24. Un seul manuscrit porte *audeant*.

2. Cic. de Off. I, 14. — 3. La première remarque explique l'emploi du subjonctif, et la seconde l'emploi de l'indicatif après *fuit tempus quum*, § 500, Not.

## DU STYLE INDIRECT.

§ 508. Comparons les deux phrases suivantes : *Apud Hypanim fluvium, inquit Aristoteles, bestiolarum quaedam nascuntur, quae unum diem vivunt (il naît, dit Aristote, sur les bords de l'Hypanis, certains insectes qui ne vivent qu'un jour), et : Apud Hypanim fluvium, Aristoteles ait bestiolas quasdam nasci, quae unum diem vivunt, Cic. (Aristote dit qu'il naît, etc.).*

Dans la première, c'est Aristote qui parle lui-même; le style est direct, et les deux verbes *nascuntur* et *vivunt*, sont à l'indicatif. Dans la seconde, c'est moi<sup>1</sup> qui rapporte la pensée d'Aristote, et la proposition qui exprime cette pensée est le complément d'*Aristoteles ait*; le style est indirect.

Dans le style indirect, le verbe qui exprime ce qu'un autre a dit, (ou ce que j'ai dit moi-même à une autre époque), se met à l'infinitif avec l'accusatif (*bestiolas nasci*), et tous les verbes subordonnés à celui-là se mettent au subjonctif (*quæ... vivant*).

§ 509. Il en résulte que le relatif *qui, quæ, quod* et ses dérivés, comme *qualis, quantus, quicumque*, etc., seront suivis du subjonctif toutes les fois qu'ils dépendront d'une proposition infinitive<sup>2</sup> : *Plinius perire omne tempus arbitrabatur, quod studiis non impertiretur*, Pl. le j. (Pline croyait perdu tout le temps qu'il ne donnait pas à l'étude). — *Recte Socrates execrari eum solebat, qui primus utilitatem a naturâ sejunxisset*, Cic. (Socrate maudissait avec raison celui qui le premier avait distingué l'intérêt de l'équité naturelle<sup>3</sup>). — *Hoc est apud Platonem scriptum divinitus, quales in republicâ principes essent, tales reliquos solere esse cives*, Cic. (Platon a remarqué divinement que, tels étaient les chefs d'une république, tels étaient d'ordinaire les autres citoyens).

La raison du subjonctif dans toutes ces phrases, c'est que celui qui parle exprime la pensée d'autrui et non la sienne<sup>4</sup>.

La même raison existe lorsque la proposition relative est précédée, dans l'ordre de la construction, d'un autre subjonctif : *Hoc non concedo, ut, quibus rebus gloriemini in vobis, easdem in aliis reprehendatis*, Cic. (je ne puis accorder que vous blâmiez dans les autres ce que vous vous glorifiez d'avoir fait vous-mêmes). L'idée de blâmer et celle de se glorifier appartiennent également aux adversaires de Ci-

1. Par moi, j'entends la personne qui parle actuellement.

2. Cette règle s'applique à toutes les conjonctions de subordination; cf. §§ 487, 3; 494, 496, R.; 499, R. 1.

3. Les mots *execrari eum solebat* ne contiennent pas, à proprement parler, une proposition infinitive, cf. § 221; mais ils en ont la valeur, puisqu'ils équivalent à : *execrandum esse eum dicebat*.

4. Le subjonctif répond ici à l'optatif grec; cf. *Méth. gr.* § 365, V.

céron, et *quibus gloriemini* est subordonné à *ut reprehendatis*, au même degré que *quod non impertiretur* l'est à *perire omne tempus*.

§ 510. Cependant une proposition relative avec l'indicatif peut être insérée dans le discours indirect pour exprimer un fait que l'auteur affirme de son chef et en son propre nom : *Themistocles certiore Xerxem fecit, id agi ut pons, quem ille in Hellesponto fecerat, dissolveretur*, C. N. (Thémistocle avertit Xerxès qu'on se disposait à rompre le pont que ce prince avait construit sur l'Hellespont). *Quem ille fecerat* est une assertion de l'historien, c'est un fait qu'il mentionne comme en parenthèse. Il aurait pu dire également bien, *quem ille fecisset*; mais ces mots auraient été, comme *id agi ut dissolveretur*, dans la bouche de Thémistocle. Cette différence n'existe pas en français, où nous n'employons que l'indicatif; cf. §§ 296, R. et 300.

§ 511. On peut transformer le discours direct en discours indirect, en changeant les modes des verbes. Antonius dit, dans Cicéron, *de Orat.* II, 7 : *Ars earum rerum est quæ sciuntur; oratoris autem omnis actio opinionibus, non scientiâ, continetur; nam et apud eos dicimus, qui nesciunt, et ea dicimus, quæ nescimus ipsi* (un art se compose de choses que l'on sait; or toute l'argumentation d'un orateur est fondée sur des opinions et non sur la certitude; car nous parlons devant des auditeurs qui ne savent pas, et nous disons des choses que nous ne savons pas nous-mêmes); ce que Quintilien, II, 17, 36, reproduit en style indirect : *Artem earum rerum esse, quæ sciuntur; oratoris omnem actionem opinione, non scientiâ, contineri; quia et apud eos dicat, qui nesciant, et ipse dicat aliquando quod nesciat*.

A partir de *contineri*, il aurait pu dire avec plus d'exactitude encore : *nam et apud eos nos dicere, qui nesciant, et ea dicere quæ nesciamus ipsi*.

§ 512. Dans le style indirect, on peut mettre une proposition infinitive même après un relatif, une conjonction de subordination ou un mot interrogatif : *Unumquemque nostrum censent stoici mundi esse partem; ex quo illud naturâ consequi, ut communem utilitatem nostræ anteponamus*, Cic. (les stoïciens pensent que chacun de nous est une partie de l'univers, et qu'il s'en suit naturellement que nous devons préférer l'intérêt général au nôtre). *Ex quo* équivaut à *et ex eo*, et la proposition *illud consequi* se coordonne avec *esse partem*. On dirait également bien : *ex quo illud consequatur*, et cette proposition serait subordonnée.

De même la phrase citée, § 234 : *Magna vis est conscientiæ, quam qui negligunt, se ipsi indicant*, pourrait être transformée ainsi : *Cicero ait magnam esse vim conscientiæ, quam qui negligant (= et qui eam negligant) se ipsos indicare*.